

INFORMATIONS**DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉDACTION DE MÉMOIRE OU DE THÈSE PAR ARTICLES****1. Éléments à préciser dans la demande écrite**

L'étudiant doit noter qu'il devra obtenir, en temps opportun, l'accord de tous les coauteurs de chacun des articles pour qu'il puisse l'inclure dans son mémoire ou dans sa thèse. Il devra aussi respecter toutes les autres règles concernant la thèse ou le mémoire par article.

2. Liste des articles proposés

Pour chaque article que l'étudiant veut inclure dans son mémoire ou dans sa thèse, il doit indiquer l'ordre des auteurs, le titre, la revue à laquelle l'article est normalement destiné et l'état actuel de l'article (publié, soumis pour publication ou en préparation).

3. Signature et déclaration de l'étudiant concernant les articles

Chacun des articles doit faire l'objet d'une déclaration de l'étudiant. Pour chaque article publié ou soumis pour publication, il doit indiquer brièvement la nature de sa participation aux travaux de recherche et, s'il y a lieu, l'importance de sa contribution à l'article par rapport à celle des autres coauteurs. Dans le cas d'un article en préparation, il indiquera sa contribution actuelle ou prévisible aux travaux de recherche et à l'article.

La déclaration de l'étudiant devra bien sûr être dûment identifiée (nom complet, code permanent, matricule), signée et datée.

4. Avis et signature du directeur de recherche

Le directeur de recherche commentera de façon appropriée les informations présentées par l'étudiant dans sa demande et donnera son avis sur le projet de rédaction du mémoire ou de la thèse par articles.

5. Décision ou recommandation et signature du directeur de programme

Dans le cas d'une demande d'autorisation de rédiger un mémoire par articles, le directeur de programme recueille toute information additionnelle qu'il juge pertinente et prend la décision d'autoriser ou non l'étudiant à procéder de cette façon. S'il s'agit d'une demande d'autorisation de rédiger une thèse par articles, le directeur fait une recommandation appropriée à la faculté compétente.

ACCORD DES COAUTEURS ET PERMISSION DE L'ÉDITEUR**A) Déclaration des coauteurs d'un article**

Lorsqu'un étudiant n'est pas le seul auteur d'un article qu'il veut inclure dans son mémoire ou dans sa thèse, il doit obtenir l'accord de tous les coauteurs et joindre la déclaration signée à l'article en question. Une déclaration distincte doit accompagner chacun des articles inclus dans le mémoire ou la thèse.

B) Description de l'article

Fournir la liste des auteurs, le titre, la revue dans laquelle l'article est ou sera publié et la date. Si l'article est en phase finale de préparation ou a été soumis pour Publication, fournir les détails disponibles.

DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉDIGER PAR ARTICLES

1. NOM

PRÉNOM

Code permanent

Matricule

2. Nom de l'unité académique
Faculté de médecine

Programme **Sciences biomédicales**
MSC – 248410 PhD – 348410

3. Liste des articles proposés (titre, auteurs et si publié, soumis ou en préparation)

4. Déclaration de l'étudiant concernant les articles

Signature de l'étudiant

5. Avis du directeur de recherche

Signature du directeur de recherche

6. Décision ou recommandation du directeur du programme

Yahye Merhi, Ph.D.,
Signature du Directeur du programme

Date